

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 2898

présenté par
Mme Batho

ARTICLE 1ER B

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Un investissement d'1,5 milliard d'euros sur 10 ans est prévu sur la période 2020-2030 pour développer une nouvelle génération de voitures Intercités de nuit, permettant de constituer un réseau de trains de nuit radial, transversal et international. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement proposé par le collectif Oui au train de nuit, vise à soutenir le développement du train de nuit.

Les dernières commandes d'Intercités de nuit datent de 40 ans. Il est temps d'inscrire à nouveau dans les priorités nationales l'importance d'un réseau de nuit. Celui-ci est devenu depuis d'autant plus pertinent qu'il permet de répondre aux questions du (1) maillage international de la France dans l'Europe par une mobilité bas-carbone et peu énergivore ; (2) maillage transversal du territoire pour relier entre elles les régions éloignées ; (3) désenclavement des territoires ruraux excentrés.

La renaissance des Intercités de nuit pour lutter contre le changement climatique en Europe est déjà lancée et soutenue par plusieurs pays européens moteurs. La France gagnera à s'impliquer elle aussi, sans délais, d'autant plus qu'elle a une position centrale en Europe de l'Ouest pour promouvoir cette mobilité.

